



**Normandie Recherche 2026**  
***Appel à Manifestation d'Intérêt Chaires d'excellence***

**ÉCONOMIE DE L'INNOVATION ET  
TRANSFORMATIONS TERRITORIALES**

*Calendrier Prévisionnel*

<i>Clôture de la plateforme de dépôt</i>	<i>31 août 2026</i>
<i>Instruction des éligibilités</i>	<i>31 août 2026 – 7 septembre 2026</i>
<i>Evaluations ANR</i>	<i>8 septembre 2026 – 3 novembre 2026</i>
<i>Démarrage des projets</i>	<i>1<sup>er</sup> trimestre 2027</i>

**Date limite du dépôt des propositions**

**Lundi 31 août 2026**

**Mots clés** : écosystème de recherche et d'innovation, chaîne de valeur, transitions, politiques publiques, attractivité, spécialisation intelligente, compétences, industrie, gouvernance

## Table des matières

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	3
2. CONTEXTE ET ENJEUX RÉGIONAUX .....	3
2.1. La « double convergence » normande .....	3
2.2. Un phénomène de « double piège de développement » .....	4
2.3. Un cadre stratégique affirmé .....	5
3. FINALITÉS ET AMBITIONS DE LA CHAIRE .....	5
3.1. Une ambition scientifique et stratégique.....	5
3.2. Objectifs opérationnels.....	5
4. AXES DE RECHERCHE PRIORITAIRES .....	6
5. MISE EN ŒUVRE DE LA CHAIRE.....	7
5.1. Rôle de l'établissement porteur.....	7
5.2. Moyens mobilisables.....	7
5.3. Gouvernance et suivi .....	7
6. LIVRABLES ET ATTENDUS.....	8
7. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS .....	9
7.1. Dépôt des candidatures .....	9
7.2. Sélection.....	9

# 1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

La Région Normandie, territoire industriel et maritime de premier plan, se trouve aujourd'hui engagée dans une transformation profonde de ses modèles économiques, énergétiques et scientifiques. Dans ce contexte de mutations rapides – transition écologique, recomposition des chaînes de valeur, montée en puissance des technologies numériques, exigences croissantes de souveraineté – la question de l'innovation devient centrale pour garantir la résilience, la compétitivité et l'attractivité du territoire.

Pour accompagner ces transitions, la Région entend renforcer sa capacité d'analyse stratégique et s'appuyer sur une expertise scientifique de haut niveau, capable de produire des connaissances robustes et d'éclairer les choix publics. C'est dans cette perspective qu'est proposé l'**appel à manifestation d'intérêt Chaire d'excellence « Économie de l'innovation et transformations territoriales »**, dont la vocation est d'attirer en Normandie un(e) ou plusieurs chercheurs ou chercheuses seniors de premier plan, reconnu(es) pour la qualité de leurs travaux et leur aptitude à dialoguer avec les décideurs publics, les acteurs économiques et les institutions académiques.

Le présent document vise à définir les contours, les objectifs, les attentes et les modalités de mise en œuvre de cette Chaire. Il constitue le document de référence pour les candidats.

## 2. CONTEXTE ET ENJEUX RÉGIONAUX

### 2.1. La « double convergence » normande

La région Normandie se distingue par le cumul de deux dynamiques rarement réunies dans une même région européenne.

D'une part, un certain nombre d'indicateurs la caractérisent comme un **régime de « rattrapage »** :

- Faible intensité de recherche et développement privée (1,1 % du PIB), la région étant davantage orientée vers la production et la transformation que vers la conception,
- Vieillesse démographique,
- Difficultés d'attraction et de rétention des talents (déficit migratoire),
- Densité de chercheurs par actif très faible (4 pour 1 000 actifs, contre plus de 10 pour 1 000 en France et plus de 20 pour 1 000 dans certaines régions),
- Absence de métropole technologique dominante,
- Polycentrisme institutionnel (Caen, Rouen, Le Havre),
- Dépendance vis-à-vis de sièges sociaux et de centres R&D situés hors région.

D'autre part, la région détient des infrastructures, entreprises et savoir-faire uniques et possède plusieurs domaines potentiels à la "**frontière technologique**" dont il faudra faire une évaluation scientifique rigoureuse :

- Des plateformes industrielles uniques,
- Un continuum recherche-industrie dense en matériaux énergétiques et chimie de spécialités,

- Un écosystème reconnu dans différents secteurs (chimie bas-carbone, matériaux, propulsion, physique, numérique...),
- Des domaines de niche emblématiques forts comme la cardiologie, les neurosciences, la filière équine ou encore la mémoire et la paix.

La Normandie n'est donc pas aujourd'hui un territoire "à la frontière technologique" au sens des régions qui disposent d'une forte densité universitaire, d'une recherche d'excellence et d'entreprises fortement engagées dans l'innovation de rupture.

En revanche, elle se positionne comme une **périphérie avancée** : un territoire **doté d'actifs industriels majeurs, de compétences sectorielles solides et de marges de progression importantes**.

L'enjeu collectif n'est donc pas de rattraper un retard structurel, mais **d'organiser un rattrapage stratégique** : structurer l'écosystème, accélérer l'adoption des technologies, renforcer les passerelles entre formation–recherche–innovation et concentrer les efforts dans quelques domaines où la Normandie peut véritablement monter en gamme.

## 2.2. Un phénomène de « double piège de développement »

Le concept de « piège » en économie géographique et appliqué à la Normandie, réfère à l'incapacité de territoires, en l'occurrence historiquement industriels, à développer de nouvelles activités complexes et à rester piégé dans des spécialisations rigides et des parcours technologiques anciens dont il est difficile de sortir.

La Normandie fait face à deux pièges de développement.

D'une part, un piège de développement économique : la Normandie est prisonnière d'un modèle industriel de transition et excelle dans l'exécution (production, logistique, assemblage) mais les centres de profits intellectuels (R&D, design, stratégie et décision) sont aspirés par l'Île-de-France ou l'étranger. La valeur ajoutée technologique n'est pas donc pas créée sur place et comme les décisions ne sont pas non plus prises sur place, le territoire normand est vulnérable, exposé aux délocalisations, aux fermetures, aux changements de choix. Et surtout il est constaté une faible captation de la richesse : la valeur ajoutée produite repart souvent vers les actionnaires ou est réinvestie dans la R&D du siège (hors région).

D'autre part, la Normandie souffre d'un « **piège à talents**<sup>1</sup> » : elle forme des ingénieurs et docteurs de grande qualité, mais peine à les retenir ou à attirer des profils internationaux du fait de ses activités de production au détriment de postes dédiés à la conception. Le manque de masse critique de centres de R&D privés normands rend plus facile l'obtention d'un poste de chercheur dans une autre région qu'en Normandie et c'est encore plus criant pour le secteur public qui ne représente que 25% de l'intensité de R&D normande.

**En conclusion, la Région doit donc combiner :**

- **Une politique d'innovation dédiée aux PME en situation de rattrapage**, afin de stimuler leur capacité à intégrer les innovations et à se moderniser.
- **Une politique de recherche et d'investissement orientée vers les secteurs à la frontière technologique**, pour soutenir les domaines porteurs d'avenir et renforcer l'attractivité scientifique de la région.

---

<sup>1</sup> La Commission européenne évoque ce piège dans sa communication COM(23) 32 final *Harnessing talent in Europe's regions*

### 2.3. Un cadre stratégique affirmé

La Région a défini en 2021-2022 son cadre stratégique visant à accompagner les transitions :

- Le **Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2022-2028 (SRESRI)**,
- Le **Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 (SRDEII)**,
- La **Stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027 (S3)** orientant les investissements sur les domaines à fort potentiel.

La Chaire d'excellence s'inscrit pleinement dans cette architecture, en venant renforcer la dimension scientifique du pilotage stratégique régional. Il est donc attendu que le ou la candidat(e) ait pris connaissance de ces documents.

## 3. FINALITÉS ET AMBITIONS DE LA CHAIRE

### 3.1. Une ambition scientifique et stratégique

La Chaire vise à doter la Normandie d'une capacité d'expertise internationale en économie de l'innovation, en analyse des écosystèmes scientifiques et productifs et en transformations territoriales. Cette capacité doit contribuer à éclairer les choix régionaux, à renforcer la qualité des politiques publiques et à favoriser l'émergence d'une culture territoriale de l'innovation.

C'est dans ce cadre que cet AMI Chaire d'Excellence « **Économie de l'innovation et transformations territoriales** » est lancé pour attirer un leader scientifique de renommée internationale ou à fort potentiel capable de préfigurer, par ses travaux de recherche-action, un pôle d'attractivité académique, capable de rayonner au niveau national et international, tout en consolidant une communauté scientifique régionale robuste.

Le ou la titulaire de la chaire aura pour objectifs de :

- **Produire une connaissance scientifique de pointe** sur les écosystèmes d'innovation en régions intermédiaires et industrielles,
- **Agir comme un "Tiers de confiance"** entre le monde académique (Universités, PUI) et les acteurs économiques,
- **Éclairer la décision publique** par des analyses basées sur les données (Observatoire S3) et des comparaisons internationales,
- **Modéliser la transformation territoriale** de la Normandie, en s'inspirant de modèles tels que Orkestra (Pays basque espagnol), Fraunhofer ISI (Karlsruhe) ou la Science Policy Research Unit (Sussex).

L'atteinte de ces objectifs devra permettre de répondre à un besoin crucial de preuves, d'analyse et éclairera la décision publique afin d'éviter toute dispersion de l'intervention publique.

### 3.2. Objectifs opérationnels

Le candidat devra proposer un programme de travail sur 3 à 5 ans s'articulant autour des axes stratégiques suivants :

- **Analyse des dynamiques S3 et découverte entrepreneuriale.** Comment optimiser le dialogue recherche-industrie dans les domaines de spécialisation ?

- **Attractivité et "Talent Trap".** Quelles stratégies pour briser le plafond de verre de l'attractivité des chercheurs et cadres supérieurs en Normandie ?
- **Gouvernance multi-niveaux.** Comment coordonner l'action régionale avec les pôles urbains (Caen, Rouen, Le Havre) et l'échelon européen (Horizon Europe, S3 CoP) ?
- **Recherche-Action et Impact.** Mise en place d'un workflow opérationnel permettant de traduire les signaux faibles technologiques en préconisations pour le Bureau Technique S3

Une phase d'amorçage (36 mois maximum sur les 60 mois) devra adresser les objectifs suivants :

- Fournir un socle de preuves pour réviser profondément la S3 et définir des missions,
- Analyser la position réelle de la Normandie dans les chaînes de valeur européennes,
- Identifier et détailler les domaines où la région peut raisonnablement viser un top 5 européen,
- Accompagner la transformation de la Région et de l'Agence de Développement de Normandie vers un pilotage par l'impact,
- Créer une communauté scientifique territoriale autour des politiques d'innovation,
- Former une nouvelle génération d'experts normands en économie de l'innovation.

## 4. AXES DE RECHERCHE PRIORITAIRES

Les travaux de la Chaire se structureront également autour d'axes scientifiques complémentaires :

### **Axe 1 – Systèmes d'innovation et dynamiques régionales**

Ce premier axe portera sur l'analyse des systèmes d'innovation dans les territoires industriels en transition, avec un focus particulier sur :

- Les dynamiques d'innovation dans les filières matures (automobile, énergie, chimie, agro-industrie – liste non exhaustive à confirmer par les travaux de la chaire) ;
- Les conditions de diffusion technologique dans les PME ;
- Les capacités d'absorption du tissu productif ;
- Les trajectoires comparées de territoires européens similaires.

### **Axe 2 – Gouvernance, politiques publiques et pilotage de l'innovation**

Cet axe analysera les modes de gouvernance territoriale, en particulier :

- L'articulation entre Région, État, Europe et collectivités ;
- Les outils de pilotage par les missions ;
- Les méthodes de découverte entrepreneuriale et d'intelligence collective ;
- L'efficacité des instruments publics d'innovation.

### **Axe 3 – Chaînes de valeur, souveraineté et transitions industrielles**

Il s'agira d'étudier la position de la Normandie dans les chaînes de valeur nationales et européennes, notamment dans les secteurs stratégiques :

- Energie et hydrogène ;
- Matériaux avancés et chimie ;
- Logistique portuaire ;
- Mobilités bas-carbone.

#### **Axe 4 – Attractivité scientifique et dynamiques de talents**

Cet axe explorera les questions liées à l'attractivité et à la circulation des talents :

- Diagnostic du « piège à talents » normand ;
- Facteurs d'installation et de mobilité des chercheurs ;
- Attractivité académique dans les régions non métropolitaines ;
- Dynamiques de réseaux scientifiques et socio-économiques.

## **5. MISE EN ŒUVRE DE LA CHAIRE**

### **5.1. Rôle de l'établissement porteur**

L'établissement devra démontrer sa capacité à accueillir la Chaire dans un environnement propice, incluant :

- une équipe de soutien ;
- un ancrage institutionnel fort ;
- des synergies claires avec les laboratoires du territoire et l'écosystème socio-économique.

### **5.2. Moyens mobilisables**

Le ou la titulaire de la chaire pourra constituer une équipe dédiée et bénéficiera à ce titre d'un soutien financier régional pour :

- des recrutements (postdoctorants, ingénieurs, doctorants) ;
- des équipements scientifiques ;
- des missions en France et à l'international ;
- des prestations intellectuelles ;
- des consommables de recherche.

### **5.3. Gouvernance et suivi**

Un comité de pilotage se réunira annuellement et regroupera :

- des représentants de l'établissement porteur ;
- des représentants de la Région Normandie et de l'Agence de Développement de Normandie ;
- le ou la titulaire de la Chaire.

Ce comité assurera le suivi scientifique annuel et l'adéquation du programme aux objectifs fixés.

## 6. LIVRABLES ET ATTENDUS

La Chaire devra produire (ces éléments pourront être discutés avec le ou la titulaire de la chaire à l'issue de la sélection) :

- Des notes stratégiques pouvant être exploitées pour la décision publique ;
- Des rapports annuels ;
- Des diagnostics sectoriels permettant de justifier des choix de priorisation ;
- Une contribution active au système de gouvernance régionale notamment au bureau technique S3.

A plus long terme, la chaire et son/sa titulaire pourraient incarner un moteur d'innovation et d'anticipation stratégique au service du territoire normand, en menant des actions structurantes et visionnaires. Voici quelques exemples concrets de projets ou dispositifs susceptibles d'être portés :

- Installer un « baromètre » permanent de la compétitivité et de l'innovation, avec la publication annuelle d'un rapport de référence, afin d'alimenter la décision publique, d'accroître la notoriété de la Normandie à l'extérieur et de suivre ses progrès sur le long terme,
- Mettre en place une capacité régionale pérenne de prospective stratégique, en passant d'une logique de planification par projets à une véritable anticipation structurée,
- Opérer un cycle continu de monitoring et d'évaluation des politiques publiques pour instaurer une culture de la preuve sur les dispositifs et structures d'accompagnement,
- Maintenir un processus de gouvernance multiniveau « vivant », favorisant la coordination dynamique entre les différents niveaux institutionnels (EPCI, Région, État, UE),
- Construire une présence européenne structurée, positionnant la Normandie comme acteur de co-création et d'influence dans les réseaux S3 et les alliances thématiques, renforçant ainsi sa capacité de réussite dans Horizon Europe,
- Opérer une plateforme de données en continu, à travers un observatoire ESRI, rendant les données ouvertes, traçables et réutilisables pour tous les acteurs du territoire,
- Assurer une fonction d'évaluation des « mix de politiques » en analysant les interactions, redondances et manques entre les différents instruments et dispositifs, afin d'optimiser l'écosystème d'innovation,
- Installer un cycle d'expérimentation de politiques publiques permettant de tester, améliorer et évaluer de nouveaux dispositifs avant une généralisation, notamment via des micro-expérimentations,
- Déployer un programme d'acculturation permanente, en assurant la formation continue des élus, pôles, clusters, ADN et équipes régionales, pour renforcer la culture de l'innovation et l'agilité collective.

## 7. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS

### 7.1. Eligibilité et dépôt des candidatures

Les propositions de projets devront être déposées par l'établissement porteur sur le site de dépôt des aides régionales de la Région Normandie [Espace Usagers](#) en respectant le format et les modalités décrits ci-après.

Le dossier sera considéré comme éligible si :

- La durée maximale du projet présenté doit être de 60 mois.
- Les propositions comprendront : le CV détaillé du candidat et le dossier de candidature en anglais ou en français, **maximum 20 pages** (page de garde et bibliographie comprises).
- Le candidat devra avoir soutenu sa thèse depuis au moins 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Le dossier sera considéré complet si ces éléments sont renseignés et disponibles, sur le site de dépôt, avant la date de clôture de l'appel indiquée en page 1.**

### 7.2. Processus d'évaluation et Sélection des projets.

Le service ESRI présente les projets à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour expertise selon les critères suivants :

Ambition et qualité scientifique du projet : 1) contextualisation du projet au regard des enjeux économiques régionaux identifiés dans le texte de l'appel et sa capacité et à articuler ces dimensions avec les enjeux scientifiques identifiés ; 2) positionnement par rapport à l'état de l'art
Adéquation et pertinence de la méthodologie
Qualité de la candidature (compétences, expertises dans le domaine), pertinence et complémentarité des partenariats scientifiques proposés
Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet et qualité du soutien de l'établissement
Impact scientifique et impact potentiel dans les domaines économique, social ou culturel
Stratégie de développement de partenariats avec les acteurs socio-économiques publics et/ou privés du territoire régional.
Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats, y compris promotion de la culture scientifique, technique et industrielle : richesse des actions de valorisation et qualité des livrables envisagés

Au retour des expertises, le service ESRI programme une réunion de restitution avec l'établissement porteur afin de préciser les enjeux du projet et répondre aux interrogations soulevées lors des évaluations.

Le service ESRI instruit ensuite les projets selon l'opportunité, la faisabilité financière, administrative et juridique de ces derniers et les inscrit, le cas échéant, à l'ordre du jour d'une commission permanente.

## 8. CONTRACTUALISATION ET FINANCEMENT

Cet appel s'inscrit dans le cadre du dispositif Normandie Recherche – Chaires d'excellence. Les propositions sélectionnées sont financées par la Région Normandie après signature d'une convention attributive d'aide entre l'établissement bénéficiaire et la Région.

Les coûts éligibles correspondent uniquement aux dépenses nouvelles induites par le projet :

- **Équipements scientifiques** : acquisition et/ou mise à niveau d'équipements scientifiques. Pour cette dernière, les établissements seront attentifs à indiquer si leur comptabilité prend en charge la mise à niveau comme dépense de fonctionnement ou d'investissement.

- **Dépenses de personnel** : frais liés à la rémunération de personnel de recherche qualifié, non permanent, et non stagiaire, et de doctorants en lien direct avec le projet.

*Lorsqu'un ou plusieurs doctorants sont intégrés au projet, il sera vérifié que l'intégralité de la période doctorale (36 mois) est bien couverte pour chaque doctorant, par les co-financements éventuels.*

- **Frais de mission** : concernent uniquement les frais de mission du titulaire de la chaire et des personnels contractuels embauchés pour le projet et financés dans le cadre du présent dispositif recherche (déplacement, hébergement hors région...).

- **Frais de prestation externe** : prestations de recherche (frais d'analyse liés au projet, accès à des plateformes technologiques ou de calcul...) et prestations intellectuelles (rédaction de dossier de candidature à la labellisation ou AAP). Toute notion de facturation interne est exclue du dispositif.

- **Consommables** : concernent uniquement les consommables de recherche en lien avec le projet.

- **Indemnisation de sujets** : (patients dans le cadre d'expérimentations médicales, personnes interrogées dans le cadre d'une enquête, étude de cohorte...) en lien avec le projet.

**Les dépenses indirectes et les frais de personnels liés à la gestion administrative, ainsi que les frais de publications scientifiques et l'organisation de colloques sont exclus des dépenses éligibles.**